

Lettre à un prince

Jean-Bernard PARENTI

" PIÈCE DU MOIS " DU 3 AVRIL 2010

L'article 16 du Règlement de La Haye du 29 juillet 1899, permettait aux prisonniers de guerre de bénéficier de la franchise postale pour la correspondance qu'ils recevaient et expédiaient. Saïd Halim Pacha, né au Caire, était le petit-fils de Mehmed Ali Pacha, le fondateur de l'Égypte moderne, Grand Vizir de l'Empire ottoman entre 1913 et 1916, il joua un rôle important lors de l'alliance germano-turque de 1914. Arrêté par les anglais après l'armistice, il fut accusé de trahison et sera interné le 29 mai 1919 à Malte à Verdala Barracks.

Sa demande de rentrer à Constantinople refusée, il s'exilera en Sicile en 1921.

Un an plus tard, le 6 décembre 1922, il sera abattu à Rome par l'activiste arménien Arshavir Shiragian. Cet assassinat s'inscrivait dans le cadre de l'opération Némésis qui avait planifié d'abattre les principaux responsables du génocide arménien.



Lettre recommandée du British Post Office de Constantinople pour Malte
La lettre est adressée à son Altesse le Prince Saïd Halim Pacha et est censurée à l'arrivée

L'affranchissement est de 2 pence en lieu et place de 4 ½ pence

L'expéditeur bénéficie de la franchise postale, marque manuscrite 'POW' (Prisoner of War)
Seul le droit de recommandation de 2 pence est acquitté.